Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215601071-20260709-2026_S4_D03-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
♦
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
♦
MAIRIE de LARMOR-PLAGE

Ville de Larmor-Plage
Station classée de tourisme

N°2026-S4-D03

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
03 juillet 2026

Séance publique du jeudi 09 juillet 2026

La séance a été ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de madame Marianne ROUSSET, maire de Larmor-Plage.
Le procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2026 a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Présidente : Madame Marianne ROUSSET

Secrétaire de séance : Madame Victoire DOHET

QUORUM :

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Procurations : 3
- Absents : 0
- Votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Marianne ROUSSET, M. Stéphane LOHÉZIC, Mme Sonia DE MEYER, M. Jacques LE GUENNEC, Mme Véronique JEFFROY, M. Sébastien GUILLIN, Mme Annabelle MERCIER, Mme Annick COULON, M. Francis RUBIANO, Mme Katherine GIANNI, M. Didier KERVAZO, Mme Alexane DUPUIS, M. Hervé LE FLOCH, Mme Sabine GUERLAIS, M. Robert MIGNONE, Mme Catherine SCIEUX, M. Pierre LE CLANCHE, Mme Victoire DOHET, M. Dominique TAILHARDAT, Mme Laëtitia HOUDART, Mme Claire FOURGASSIÉ LIÈVRE, M. Jean-François COURTAY, M. Jean-Louis MILÈS, Mme Patricia LE FLOC'H, M. Gabriel LE SEIGLE, Mme Catherine COICAUD.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : M. Stéphane LOPEZ à M. Stéphane LOHÉZIC ; M. Jean-Marc PERON à Pierre Le Clanche ; M. Nicolas GRIS à M. Jean-Louis MILÈS.

Objet : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs – Désignation de ses membres

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune et son renouvellement après chaque élection municipale.

Pour les communes de plus de 2000 habitants, la CCID est composée de 9 membres : le maire (ou l'adjoint délégué), président et 8 commissaires.

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'UE ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Le conseil municipal doit proposer une liste de 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants à la Direction Départementale des Finances Publiques qui arrête ensuite la composition de la commission.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215601071-20260709-2026_S4_D03-DE

Les noms suivants sont proposés :

Membres titulaires	**Membres suppléants**
1. Sébastien GUILLIN	1. Jacques LE GUENNEC
2. Maurice COUGOULIC	2. Véronique JEFFROY
3. Eric LE GLEUT	3. Stéphane LOPEZ
4. Hubert COULON	4. Annabelle MERCIER
5. Didier KERVAZO	5. Annick COULON
6. Gabriel LE SEIGLE	6. Francis RUBIANO
7. Alexane DUPUIS	7. Katherine GIANNI
8. Jean-Marc PERON	8. Catherine SCIEUX
9. Patricia LE FLOC'H	9. Victoire DOHET
10. Hervé LE FLOCH	10. Laëtitia HOUDART
11. Robert MIGNONE	11. Claire FOURGASSIE LIEVRE
12. Dominique TAILHARDAT	12. Jean-François COURTAY
13. Marianne ROUSSET	13. Stéphane LOHEZIC
14. Pierre LE CLANCHE	14. Nicolas GRIS
15. Sonia DE MEYER	15. Jean-Louis MILES
16. Sabine GUERLAIS	16. Catherine COICAUD

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE DONNER** un avis favorable sur la liste de désignation des membres proposés à la CCID.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITÉ.

LARMOR-PLAGE, le 10 juillet 2026
LE MAIRE
Marianne ROUSSET

MAIRIE DE LARMOR-PLAGE (MORBIHAN)